



Partage des biens après une séparation (concubinage)

Par **popular27**, le **10/02/2008** à **13:30**

Bonjour, voilà mon problème

Mon ex amie (concubine) est parti il y a maintenant 10 mois pour ce remettre avec quelqu'un, elle a pris certains biens tout ceci en accord commun verbal.

Aujourd'hui elle réclame des meubles ou l'équivalent pécunié, elle detient des factures à son nom mais ces biens ont été achetés sur le compte commun, a t elle le droit ? Ell peut réclamer pendant combien de temps ?

On a contracté un crédit à la consommation, aujourd'hui je continu a le payé seul, moi emprunteur, elle co emprunteur. Est ce que je peux lui demander la moitié de ce que j'ai déjà payé et ce qui reste à payer ?

Merci de me réponde rapidement